

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 24 FEVRIER 2017  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Michaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT.

**ABSENTES EXCUSEES** : Clare VERNIN (procuration donnée à Mickaël DAUSSY), Urielle GONARD

**ABSENT** : Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

## 1/ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs conformes avec les comptes de gestion du trésorier et présentés par Madeleine VEILLAS, adjointe aux finances : (le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote conformément à la règle).

BUDGET ASSAINISSEMENT M49	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	105093.05	113 907.54 ( 1)
RECETTES	112 860.78	76 283.00
<b>RESULTAT EXERCICE 2016</b>	<b>7 767.73</b>	<b>- 37 624.54</b>
RESULTAT 2015	30 775.97	261 388.38
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>+ 38 543.70</b>	<b>+ 223 763.84</b>

BUDGET COMMUNAL M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 028 212.27	143 062.52
RECETTES	1 070 466.56	188 137.65
<b>RESULTAT EXERCICE 2016</b>	<b>42 254.29</b>	<b>45 111.13</b>
<b>RESULTAT CLOTURE 2015</b>	<b>328 880.36</b>	<b>- 44 380.47</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>+ 371 134.65</b>	<b>- 1 726.01</b>

## 2/ AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Compte tenu du vote des comptes administratifs des budgets M14 et M49, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante

M49 (assainissement)	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
<b>RESULTAT EXERCICE 2016</b>	<b>+ 7 767.73</b>	<b>-37 624.44</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 30 775.97	261 388.38
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2016</b>	<b>38 543.70</b>	<b>223 763.84</b>
<b>BESOIN D AUTOFINANCEMENT 2017</b>		

### AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2017

RECETTES D EXPLOITATION (compte 002) : 38 543.70

<b>M14 (commune)</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>RESULTAT EXERCICE 2016</b>	42 254.29	<b>45 111.13</b>
<b>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</b>	328 880.36	<b>- 46 837.14</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2016</b>	371 134.65	<b>-1 726.01</b>
<b>BESOIN D AUTOFINANCEMENT</b>		1 726.01

#### **AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2017**

<b>RECETTES D INVESTISSEMENT (1068)</b>	<b>1 726.01</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>369 408.64</b>

### **3/ VOTE DES QUATRE TAXES**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux d'imposition communaux pratiqués en 2016 pour l'année 2017.

**Ces taux sont inchangés depuis 2010.**

<b>TAXES</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Taux 2017 votés</b>
Taxe d'habitation	13,91	<b>13.91</b>
Taxe sur le foncier bâti	11,52	<b>11.52</b>
Taxe sur le foncier non bâti	42,38	<b>42.38</b>
CFE	18,66	<b>18.66</b>

### **4/ COMPTABILITE 2017**

#### 1/ OUVERTURE DE CREDITS BP 2017 – M14 :

Les phases 1 et 2 de la procédure de délégation de service public ( concession de service ) pour la gestion du camping municipal , du snack et des tennis sont maintenant réalisées et font l'objet d'une facture que nous nous devons régler au cabinet « INDEX POJET » à qui nous avons confié la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour aider la commune à mettre en place cette procédure complexe et longue .

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au règlement de ces prestations au compte 203 - de la section d'investissement du budget M14- 2017 et à créer l'opération 17-02.

#### 2/BUDGET CCAS

La loi NOTRe permet aux communes de moins de 1500 habitants la transformation des CCAS en commission municipale avec intégration du budget à celui de la commune.

Madeleine VEILLAS présentera cette nouvelle configuration à l'ensemble des membres du CCAS lors du vote du compte administratif 2016. Si cette solution leur convient, le conseil municipal décidera la dissolution du CCAS et son budget sera intégré au budget principal de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. (Cela ne modifierait en rien les actions et le budget de l'actuel CCAS).

Il s'agit d'opter pour une simplification administrative induisant par ailleurs une optimisation des coûts de gestion de ce budget. (La dématérialisation, désormais obligatoire, engendre en effet des frais supplémentaires)

### **5/ ENVELOPPE VOIRIE 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale du montant de l'enveloppe de voirie 2017 attribué par la CCPU pour le compte de la commune. Ce montant s'élève à 60 066.00 € HT dont 10 603.00 € HT financés par la commune par le biais d'un fond de concours versé à la CCPU. La CCPU percevra ensuite une subvention du CD qu'elle reversera en 2 fois à la commune et qui viendra ensuite réduire de moitié la participation communale.

## 6/ DSP / CONCESSION DE SERVICE : CAMPING/ SNACK / MINI-GOLF/ TENNIS

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement de la procédure de délégation de service public nommée dorénavant concession de service public.

Procédure en cours avec l'assistance de Monsieur VALLET d' « INDEX PROJET » chargé de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal se réunira le 03 avril prochain pour l'attribution de la concession de service public au candidat retenu par la commission (CDSP).

## 7/ DEVELOPPEMENT RESEAU FREE MOBILE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée municipale un courrier recommandé adressé par FREE MOBILE. L'opérateur sollicite un emplacement pour l'implantation d'une antenne relais afin de déployer son réseau sur la commune.

NOTA : Les opérateurs ont obligation de couvrir 90 % de la population française à court terme. Une rencontre sera prochainement organisée en mairie avec cet opérateur.

## 8/ APPROBATION DU RAPPORT SUR LE QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2015

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune de Saint Just en Chevalet au titre de l'année 2015 établi en collaboration avec la MAGE/SATESE du conseil départemental.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux indicateurs :

	2014 (pour rappel)	2015
Linéaire de réseaux de collecte en unitaire	9,8 km	9,8 km
Linéaire de réseaux de collecte en séparatif	2,2 km	2,2 km
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels	1	1
Nombre d'abonnés	512	512
Volume facturé	48.552 m3	47.186 m3
Tarifs	26 €/abon. 1,17 €/m3 rejeté	26 €/abon. 1,17 €/m3 rejeté
Prix du service au m3 pour une consommation de référence de 120 m3( modernisation réseau + abonnement + m3 rejeté)	1,58	1,58
Redevance à l'Agence de l'Eau	8.473	8.982

## 9/ GENDARMERIE

Monsieur le Maire évoque la récente rencontre organisée en mairie à laquelle étaient présents Monsieur le Sous-Préfet, les autorités de la gendarmerie de ROANNE, de SAINT GERMAIN LAVAL/SAINT JUST EN CHEVALET, le service immobilier de la gendarmerie, Monsieur GAGNAIRE Directeur Général de LOIRE HABITAT propriétaire des locaux de ST JUST.

Il ressort que la gendarmerie de ST JUST EN CHEVALET sera maintenue sur le territoire communal. La gendarmerie de St JUST participe en effet du maillage du territoire ; maillage considéré comme un outil de lutte contre la menace terroriste en France.

Le Maire rajoute que :

En ce qui concerne la vétusté des locaux et notamment des logements qui pouvait laisser craindre un départ (qui n'est donc plus d'actualité) une visite sur place a permis de se rendre compte des travaux à réaliser pour améliorer la situation et permettre accessibilité et mise aux normes.

Monsieur GAGNAIRE a demandé à la gendarmerie de fournir à LOIRE HABITAT la liste des travaux souhaités et un programme de réhabilitation. M GAGNAIRE indique qu'il étudiera, à l'aide de ces supports, l'investissement et les travaux que LOIRE HABITAT pourrait programmer.

## 10/ ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis du SIEL visant à réparer, tout en l'uniformisant, l'éclairage public chemin Croix Mission pour un montant de 3 987.00 € HT financés à hauteur de 32 % par le SIEL.

Il restera donc 2 711.00 € HT à la charge de la commune dégrévés de 1 347 € correspondant à la prise en charge par l'assureur (du tiers) d'un sinistre sur un candélabre.

Le conseil municipal décide d'amortir ces travaux sur une période d'un an.

## 11/ ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

Le conseil municipal établit le planning de tenu du bureau de vote pour les scrutins :

- des 23 avril et 07 mai prochains pour les présidentielles
- des 11 et 18 juin prochains pour les législatives.

## 12/ DIVERSES CONVENTIONS

1/Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention proposée par le SDIS, représenté par son Président du conseil d'administration agissant en vertu de la délibération 17-01-009 en date du 19 janvier 2017, portant sur la cession à titre gratuit à la commune de la sirène installée sur le toit de l'école publique située route de Roanne.

2/Sur proposition d'Emmanuelle BARLERIN, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer une convention avec l'ALSH pour le détachement d'Emy REJONY (occupant un emploi d'avenir à l'école publique) au centre de loisirs (ALSH) pendant les vacances de printemps pour environ 120 heures. Ces heures s'inscrivent aussi dans le cadre de sa formation.

L'ALSH règlera la commune en fonction des heures réellement effectuées par Emy selon le coût horaire déduction faite de l'aide de l'État versée dans le cadre des emplois aidés.

## 13/ DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente les diverses demandes de subvention parvenues en mairie. Il n'est donné suite à aucune de ces demandes.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller l'invitation pour une réunion dite « Territoires zéro chômeurs de longue durée » organisée par la CCPU le 14 mars 2017 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint Romain d'Urfé. Michaël DAUSSY représentera la commune.

- Monsieur le Maire fait part d'un débat en CCPU quant à l'attribution de l'Aide régionale dénommée « Contrat Ambition Région » (CAR). Une enveloppe de 250 000.00 est attribuée dans ce cadre à la CCPU par la région pour aider au financement de projets communaux ou intercommunaux. 100 000 € ont d'ores et déjà été affectés au projet de MARPA sur la commune de ST ROMAIN D URFE, les 150 000 € qui restent pourraient être affectés au projet de Maison des services dans la deuxième partie non réhabilitée de l'ancien EHPAD (à côté de la maison de santé).

La condition : que la CCPU obtienne aussi un financement de l'état (la DETR) complétant ainsi le financement CAR de ce projet et le rendant ainsi réalisable. Si cette condition était remplie, les communes membres renonceraient à leur part d'aide pour leurs projets. Dans le cas inverse chacune des 11 communes obtiendrait une part des 150 000 euros avec une répartition qui reste à discuter.

Le Maire souligne l'intérêt pour le territoire de posséder une maison des services permettant l'accueil des bureaux de la CCPU (plus tard une subdivision de la future intercommunalité ?), de l'ALSH, du site de proximité, de l'ADMR, d'un accueil de jour... (Liste non arrêtée et donnée à titre d'exemples).

- Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'une enquête publique pour la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) se déroulera du 27 mars au 02 mai 2017 avec permanences à la mairie de St Just en Chevalet les 6 et 21 avril de 9 h 00 à 12 h 00.
  - Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale de la réunion de secteur organisée à St Just par la fédération des chasseurs de la Loire le 03 mars prochain à la salle des fêtes rue de Thiers.
  - Madeleine VEILLAS rappelle le Conseil d'école prévu le 14 mars 2017 à 19 heures dans les locaux de l'école publique.
  - Monsieur le Maire confirme à l'assemblée municipale le projet d'installation d'une fleuriste dans le bas de la rue d'Urfé projetée fin avril 2017.
  - Monsieur le Maire montre la carte de vœux que le Sénateur Jean-Claude FRECON récemment décédé s'appêtait à adresser aux communes. Ses proches l'ont faite parvenir. La municipalité ré-exprime sa tristesse.
  - Dominique VIETTI présente une ébauche d'aménagement des espaces verts publics situés de part et d'autre de la rue longeant la place du Chêne côté Hôtel de la poste. Il s'agit de mettre en valeur cette entrée de village. Le conseil municipal adhère à ce projet qui sera réalisé par l'équipe technique.  
Les travaux débuteront en avril .
  - Diverses invitations sont portées à la connaissance des élus
- \*Inauguration de la permanence de campagne ROBIN-NICOLIN le 25 février 2017
- \*Rencontre en mairie le 30 mars 2017 à 20 h 30 avec Jean Claude TISSOT candidat aux sénatoriales

La séance est levée à 22 H 40.